

Charleroi, 18 MAI 2018



Agence pour une Vie de Qualité

Administration centrale

Rue de la Rivelaine, 21  
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 33 77 11  
info@aviq.be

www.aviq.be

« ASBL ASCENSION  
ERQUELINNES »  
Madame Anaïs DHAENE  
Directrice  
Rue de Bougnies, 13

6560     ERQUELINNES

HANDICAP  
ACCUEIL - HÉBERGEMENT

Nos réf : AViQ/A&H/CHP/APC 247/05.18/127

Votre correspondante : Mme Ch. PAQUET ☎071/33.77.80 – [chantal.paquet@aviq.be](mailto:chantal.paquet@aviq.be)

**OBJET : Autorisation de prise en charge**

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe, deux exemplaires de l'Arrêté ministériel du 24 avril 2018 relatif à la première autorisation de prise en charge à durée indéterminée en faveur du service « **ASBL L'ASCENSION ERQUELINNES** ».

Cette première autorisation de prise en charge porte sur l'accueil de **49 personnes en situation de handicap, le jour et la nuit et ce à dater du 1er avril 2018.**

Toutefois, le service devra mettre tout en œuvre afin de rencontrer les points de conformité fixés lors de la visite effectuée par le service Audit et Contrôle de l'AViQ.

Par ailleurs, Madame la Ministre autorise l'utilisation des caméras de surveillance et ce uniquement dans les couloirs et les lieux de vie. L'enregistrement des images est quant à lui interdit.

Pour rappel, l'utilisation des caméras est subordonnée à l'accord de la personne en situation de handicap ou de son représentant légal sans que ce refus puisse entraîner son exclusion du service que vous dirigez.

**Enfin, considérant que l'autorisation de prise en charge débute le 1<sup>er</sup> avril 2018, une évaluation complète devra être réalisée pour le 31 mars 2023. A cet égard, le service devra transmettre les informations nécessaires à son évaluation 4 ans ½ après la date du début de prise d'effet de la décision d'autorisation de prise en charge, soit le 30 septembre 2022.**  
**Le présent Arrêté ministériel reste valable jusqu'au 31 mars 2024.**

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'administratrice générale,



J.RIGUELLE,  
Inspecteur général.